

N° D'ORDRE : 2019-113

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 04

Excusés : 04

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 23*

Date de convocation : 23 Juillet 2019

SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel — Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 19h00, participe à partir du point n°15) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. VINCENT Gilles, Maire - M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – M. LANFANT Max à M. BALLESTER Alain.

Excusés : M. BLANC Romain - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Absents : M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

11 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT ET DE PRET – EXPOSITION BLASCO MENTOR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une exposition du peintre Blasco MENTOR se déroule du 13 juillet au 1^{er} septembre 2019 au domaine de l'Ermitage et à la galerie Rancilio.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les œuvres de l'artiste MENTOR sont la propriété de la commune de Solliès-Toucas.

Ainsi, dans le cadre de l'exposition « MENTOR Musique Musiques », le prêteur (commune Solliès-Toucas) concède à titre de prêt à l'emprunteur (commune de Saint-Mandrier-sur-Mer) les œuvres exposées dans le contrat, qui sont au nombre de 60.

La commune de Saint-Mandrier s'engage à restituer les œuvres, en fonction de ses disponibilités, entre le 2 et le 13 septembre 2019.

Enfin, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le prêt consenti est à titre gracieux.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ledit contrat de partenariat et de prêt s'agissant de l'exposition des œuvres du peintre Blasco MENTOR.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le contrat de partenariat et de prêt pour l'exposition Blasco Mentor avec la commune de Solliès-Toucas.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de partenariat et de prêt s'agissant de l'exposition des œuvres du peintre Blasco Mentor.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 Juillet 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT